

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 10004

Numéro SIREN : 523 586 444

Nom ou dénomination : 5COM Consulting

Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt 14182

5COM CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros
Siège social : 121, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92100 Boulogne-Billancourt
523 586 444 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 31 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le trente et un mars,

La soussignée,

- **BK Consulting France**, société par actions simplifiée au capital de 1.000.644 euros dont le siège social est situé 6, boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 438 858 961,

agissant en qualité d'associé unique de la Société détenant 100% du capital social et des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »),

a, conformément à l'article 20.1 des statuts de la Société, pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

1. Constatation de la démission de la société LAB 5 de ses fonctions de président de la Société et nomination de BK Partners Group en qualité de président de la Société ;
2. Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

Constatation de la démission de la société LAB 5 de ses fonctions de président de la Société et nomination de BK Partners Group en qualité de président de la Société

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- de la lettre de démission de la société LAB 5 de ses fonctions de président de la Société avec effet au 1^{er} avril 2023, et
- des statuts de la Société,

prend acte de la démission de la société LAB 5, société à responsabilité limitée dont le siège social est situé 121, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 843 232 802 (« **LAB 5** »), de ses fonctions de président de la Société,

prend acte que la démission des fonctions de président de la société LAB 5 prend effet à compter du 1^{er} avril 2023,

décide de nommer BK Partners Group, société par actions simplifiée au capital de 6.515.259,50 euros dont le siège social est situé 6, boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 914 334 750 et représentée par Monsieur Arnaud Febvre, en qualité de président de la Société pour une durée indéterminée et ce à compter du 1^{er} avril 2023,

constate que BK Partners Group a d'ores et déjà fait part à la Société de son acceptation du mandat de président de la Société et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice de ce mandat,

décide que BK Partners Group ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de président de la Société, jusqu'à décision contraire de l'associé unique ou des associés, le cas échéant,

décide que BK Partners Group pourra néanmoins prétendre au remboursement des frais de représentation et de déplacement exposés dans le cadre de ses fonctions, sur présentation de justificatifs.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DECISION

Pouvoirs en vue des formalités

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs à :

LVPRO

SAS au capital de 51.454,80 €
Siège social : 15 rue de Milan, 75009 Paris
809 015 407 R.C.S Paris

ainsi qu'au cabinet d'avocats Sekri Valentin Zerrouk, 16, cours Albert 1er – 75008 Paris, à l'effet, au nom et pour le compte de la Société, de :

- i. accomplir toutes les formalités légales et nécessaires auprès du greffe du tribunal de commerce et de toute recette des impôts compétents ;
- ii. en conséquence, signer tous documents et formules, déposer toutes pièces, retirer tous documents consécutifs aux formalités précitées, comme il pourra se faire substituer par l'un(e) de ses collaborateur(trices) s'il y a lieu et régler tous frais ;
- iii. certifier conforme à l'original tous actes, procès-verbaux de décisions sociales et, plus généralement, tous documents, notamment aux fins d'enregistrement auprès du service des impôts ; et
- iv. établir tout extrait d'actes, de procès-verbaux de décisions sociales et, plus généralement, de tous documents, et le certifier conforme à l'original notamment aux fins d'enregistrement auprès du service des impôts.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce qui est dit dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé, après lecture, par l'Associé Unique ainsi que par le futur président de la Société aux fins d'accepter les fonctions qui lui sont confiées, par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ce que reconnaissent et acceptent les signataires.

DocuSigned by:

Arnaud FEBVRE

106E01B2B0DA48A...

BK Consulting France

Représentée par M. Arnaud Febvre

DocuSigned by:

Arnaud FEBVRE

106E01B2B0DA48A...

BK Partners Group (*)

Représentée par Monsieur Arnaud Febvre

Bon pour acceptation des
fonctions de président de la
Société

(*) Signature précédée de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de président de la Société* »